

Les missions de la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois, assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. La police judiciaire constitue l'une de ses missions essentielles. Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations (cf. code de la sécurité intérieure et code de la défense).

Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'aux armées, au profit de tous les départements ministériels, et plus spécialement ceux de l'intérieur (dont elle dépend organiquement avec la police nationale), de la défense et de la justice. La gendarmerie compte environ 98 .000 militaires d'active et près de 26.000 réservistes.

Trois missions principales absorbent son activité : mission de police judiciaire, mission de police administrative, de sécurité routière et de renseignement, mission de défense nationale. Force de maîtrise des espaces et de contrôle des flux aussi bien sur de vastes territoires ruraux que dans des zones urbaines et périurbaines à plus forte concentration de population, la gendarmerie est organisée et structurée par son statut militaire, son maillage territorial et la vie en caserne de ses personnels, condition d'une disponibilité permanente et immédiate.



1. Police judiciaire

Chaque année, la gendarmerie traite près du tiers des crimes et délits commis en France (plus de 40 % dans les territoires ultra-marins). L'action de la gendarmerie en ce domaine comprend la constatation des infractions (criminalité organisée comprise), le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs des infractions (sous le contrôle des magistrats).

2. Police administrative

Sous l'autorité du préfet, son objet essentiel est la sécurité publique. En partenariat étroit avec d'autres acteurs (dont les maires et polices municipales dans les domaines préventifs), la gendarmerie assume cette responsabilité sur 95 % du territoire, au profit de 50 % de la population. Cette activité recouvre un vaste domaine : le renseignement d'ordre public et l'intelligence économique, les actions de prévention de la délinquance, le maintien de l'ordre, la sécurité routière (qui implique la surveillance du réseau, une action éducative, une aide aux usagers en difficultés, ou encore l'intervention sur les accidents corporels), la protection de l'environnement, l'assistance aux personnes (secours en montagne avec des pelotons spécialisés, recherche de personnes disparues...) ...

3. Défense et sécurité nationale

La gendarmerie est concernée par les cinq grandes fonctions stratégiques :

- S'agissant de la dissuasion, elle exerce le contrôle gouvernemental sur les armes et systèmes d'armes nucléaires.
- Elle contribue aux fonctions de connaissance / anticipation ainsi qu'à la prévention par le renseignement et par la lutte contre les différents trafics illicites (y compris ceux portant atteinte à l'environnement et à la santé publique).
- La gendarmerie est un acteur majeur de la protection du territoire. Elle assure la sécurité des points sensibles civils et militaires (gendarmeries spécialisées notamment) et protège les institutions de la République (Garde Républicaine). Elle est en mesure d'intervenir, avec par exemple le GIGN, lors de menaces graves (contre-terrorisme).
- Concernant la projection des forces (intervention), la gendarmerie met p.ex. en place des prévôtés auprès des unités françaises engagées sur un théâtre d'opération extérieure ou s'intègre dans des dispositifs de protection de nos ressortissants.

Le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse

Le groupement est l'échelon de commandement de la gendarmerie départementale au niveau du département. Il assure la sécurité de la population sur 146 des 151 communes du département (soit 62 % de la population totale), les communes fortement urbanisées d'Avignon, Monteux-Carpentras, Orange et Cavaillon dépendant de la police nationale avec laquelle la coopération est permanente.

Le groupement est subdivisé en **4 compagnies** (en général une par arrondissement) : Orange, Avignon, Carpentras, Pertuis - Apt. Commandées par des officiers supérieurs, les compagnies sont divisées en **communautés de brigades** ou **brigades territoriales autonomes** réparties sur le territoire selon une logique de proximité (un ou plusieurs cantons, une ou plusieurs communautés de communes). Ces brigades sont notamment chargées de l'accueil du public et du contact avec la population (y compris dimanches et jours fériés), des interventions suite à des appels d'urgence 17, de patrouilles de prévention-dissuasion et des investigations judiciaires initiales ou locales (par les officiers et agents de police judiciaire ainsi que par les techniciens en identification criminelle de proximité). Chaque compagnie tire par ailleurs profit de groupes d'enquêteurs dédiés à la lutte contre les cambriolages.

L'action des brigades territoriales est complétée par celle de diverses unités à vocation particulière :



Les unités de recherches (police judiciaire spécialisée) : Il existe une **brigade de recherches** par compagnie et une **brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires** au niveau départemental.

Ces unités se consacrent à la police judiciaire. Elles assistent les brigades territoriales et prennent à leur charge les enquêtes nécessitant une technicité particulière ou une grande disponibilité. Elles disposent notamment de militaires spécialisés dans les actes de police technique et scientifique (techniciens) ou dans les investigations complexes (cybercriminalité, analyse criminelle, atteintes à l'environnement, portraits-robots...).

En outre, sont constitués une **cellule de répression des fraudes, du travail illégal et de l'immigration irrégulière** et un **groupe dédié à la délinquance économique et financière**.

Les pelotons de surveillance et d'intervention

Implantés dans les zones les plus sensibles au plan de la délinquance, ils sont rattachés à une compagnie et sont chargés :

- de renforcer rapidement les brigades appelées sur les lieux d'un crime ou d'un délit, d'un incident ou accident, ou de tout autre événement troublant l'ordre public. Ils sont notamment équipés et entraînés pour effectuer des missions d'interpellations judiciaires plus délicates ou des transfèremments de détenus signalés. Certains personnels peuvent être certifiés négociateurs de crise.
- d'assurer, hors le temps de ces interventions, des missions de surveillance (patrouille), de jour et plus particulièrement la nuit, en complément des services effectués par les brigades territoriales pour optimiser la couverture territoriale.

Les unités de sécurité du réseau routier : L'escadron départemental de sécurité routière est composée de trois **brigades motorisées**, d'une **brigade rapide d'intervention** et du **peloton d'autoroute** d'Orange (A7, A9). Son action principale réside dans la sécurité routière mais aussi dans la lutte contre la délinquance sur les grands axes de communication.

Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie : chargé de réceptionner les appels 17 et de piloter les interventions du groupement, il dispose d'une capacité de montée en puissance en cas de crise, en lien avec les autres centres d'appels de secours (police nationale, pompiers, SAMU) et la préfecture. Il dispose en outre de personnels spécialisés dans la recherche et l'analyse du renseignement d'ordre public (**cellule renseignement**), en étroite association avec la police nationale.

Le détachement d'intervention cynophile (4 chiens répartis par spécialités : recherches de produits stupéfiants ou de billets de banque, recherches de personnes, défense).

Les détachements estivaux de surveillance et d'intervention : en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens en période de forte affluence touristique, chaque été, le groupement reçoit plusieurs dizaines de renforts, lui permettant d'armer 7 à 9 détachements de surveillance et d'intervention répartis à des points clés du département. 1 ou 2 détachements peuvent aussi être activés hors été.

Le développement des partenariats

- Conventions de coordination avec les **polices municipales** des municipalités de Vaucluse dans le cadre du décret du 02/01/2012.
- Engagement des **référént / correspondants sûreté** gendarmerie p.ex. au profit des communes qui développent la vidéoprotection.
- Déclinaison de protocoles nationaux avec certaines professions (FEDEREC, santé, BTP, commerces, maires, agriculteurs, Poste).
- Actions pédagogiques au profit des **établissements scolaires** (permis piéton, prévention des addictions, référént scolaire...).
- ✓ Réseau d'alerte "**SMS commerces**", d'abord expérimenté à BOLLENE, puis généralisé à l'ensemble du département.
- ✓ Dispositif "**participation citoyenne**" étendu à plusieurs communes du département.
- ✓ Opérations tranquillité vacances ou tranquillité séniors. *Etc.*
- Pour prévenir les violences intrafamiliales ou éviter leur réitération en zone gendarmerie, un **travailleur social** a au surplus été recruté en 2012 (co-financement Etat / conseil général). Existe aussi un partenariat avec **l'association d'aide aux victimes AMAV**.

La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)

Depuis décembre 2012, les communes de LE PONTET, SORGUES et VEDENE (46.000 habitants) constituent sur décision du Gouvernement une zone de sécurité prioritaire (ZSP) placée sous la responsabilité du groupement de gendarmerie de Vaucluse. Avec notamment la mise en place d'un renfort d'un peloton de gendarmes mobiles, les actions sécuritaires visent principalement à accroître la présence des gendarmes sur le terrain et ainsi à améliorer leur réactivité capacitaire, à renforcer la lutte contre les cambriolages et la délinquance violente, et à mieux combattre l'économie souterraine alimentée par les trafics. Plus largement, les actions de la gendarmerie s'insèrent dans un dispositif global d'actions partenariales interservices impliquant également les élus, le milieu associatif, sous l'égide du Préfet de Vaucluse et du procureur de la République d'Avignon, afin de prévenir des situations délinquantes.

Enfin, la gendarmerie étant basée sur les principes de subsidiarité et de complémentarité de ses unités opérationnelles, le groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse peut faire appel, lorsqu'il est confronté à des situations particulières, à des renforts de niveaux régional / zonal (moyens aériens ou nautiques, section de recherches, gendarmerie mobile...) ou national (institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale, centre de planification et de gestion de crise, GIGN, ...).

- Pour de plus amples **informations** sur la gendarmerie et différents conseils préventifs : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/> ; <https://twitter.com/Gendarmerie>
- Pour **localiser la brigade** de gendarmerie la plus proche : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/Sites/Gendarmerie/Contacts/Trouver-ma-gendarmerie>
- Pour effectuer une **pré-plainte en ligne** (atteinte aux biens avec auteur des faits inconnu) : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- Pour consulter les **appels à témoins** de la gendarmerie nationale : <http://judiciaire.gendarmerie.interieur.gouv.fr/judiciaire/>
- Pour **identifier des objets volés** sur le **Vaucluse** et retrouvés par la gendarmerie (si vous en êtes le propriétaire) : www.gelacorange84.canalblog.com
- Pour signaler un **agissement illicite sur internet** : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil/input.action>
- Prévenir les **vols de téléphones portables** ou les **cambriolages** : <http://www.mobilevole-mobilebloque.fr/> ou <http://www.referentsurete.com/>
- **Bison futé** : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/Sites/Gendarmerie/A-votre-service/Bison-Fute>

